

16 MAI 2014

Monsieur Frédéric Doulcet
Président
GASCOGNE
650, avenue Pierre Benoît
BP 98
40993 Saint Paul lès Dax

Bordeaux , le 14 mai 2014

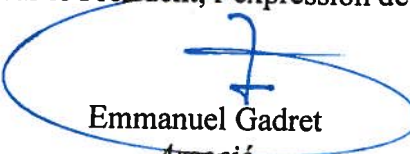
Monsieur le Président du conseil d'administration,

Conformément aux dispositions de l'article L.820-3 du code de commerce et de l'article 35 du code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, nous vous confirmons notre appartenance au réseau international Deloitte Touche Tohmatsu Limited¹.

Nous vous informons également que le montant des honoraires que nous avons perçus de votre société au titre de notre mission de commissariat aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élève à 179 K€ hors taxes.

Nous vous rappelons que ces informations sont à mettre à la disposition des actionnaires à votre siège social.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre plus grande considération.


Emmanuel Gadret
Associé

¹ Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SA est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés. Deloitte fournit des services professionnels dans les domaines de l'audit, de la fiscalité, du consulting et du financial advisory, à ses clients des secteurs public ou privé, de toutes tailles et de toutes activités.



KPMG AUDIT IS
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

Monsieur Frédéric Doulcet
Gascogne S.A.
650, avenue Pierre Benoit
40990 Saint-Paul-lès-Dax

Mérignac, le 14 avril 2014

Informations sur les honoraires

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article L.820-3 du code de commerce, nous vous confirmons notre appartenance au réseau KPMG.

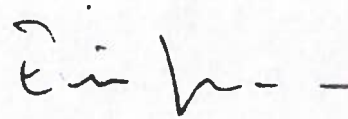
KPMG Audit IS est une société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative. KPMG International Cooperative est une entité de droit suisse qui ne propose pas de services aux clients.

Nous vous informons également que :

- Le montant des honoraires que nous avons perçus au titre de notre mission de commissariat aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élève à 166 K€ hors taxes.
- Au mieux de notre connaissance, le montant global des honoraires perçus par notre réseau pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, au titre de prestations non directement liées à la mission de commissariat aux comptes, fournies aux entités contrôlées par votre société ou qui contrôlent votre société au sens des alinéas I et II de l'article L. 233-3 du Code de commerce, s'élève à 15 K€ hors taxes.

Nous vous rappelons que ces informations sont à mettre à la disposition des actionnaires à votre siège social.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.



Eric Junières
Associé

Copie à :
Christian Martin, Président du Comité des Comptes